NOTICE POUR LE RÉGLEMENT DE LA CVEC Réinscription

- Cliquer sur ce lien: http://cvec.etudiant.gouv.fr/ et cliquer sur le moyen de paiement souhaité.
- Entrer les identifiants que vous aviez choisi l'an passé lors de votre inscription sur ce site



- La procédure pour régler votre CVEC est ensuite la même que l'an passé.

Merci de nous transmettre ensuite une copie de votre attestation CVEC avec le QR code par mail dans les plus brefs délais.

<u>Si vous avez fait votre demande avec un numéro INE provisoire l'an passé</u>, vous devez l'utiliser à nouveau (il est différent de celui qui vous a été attribué par l'Université. Vous pouvez le retrouver sur votre attestation CVEC de l'an passé).

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le site de la CVEC directement via leur formulaire : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new